

MAIRIE D'AMILLIS

Rue Georges Renard

77120 AMILLIS

Tél : 01.64.04.60.26

Mail : mairieamillis@orange.fr

PROCES-VERBAL

Séance du mardi 21 février 2023

Date de convocation : 16.02.2023

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 11

Pouvoir : 2

L'an deux mille vingt-trois et le mardi vingt et un février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame DOMARD Muriel, Maire.

Etaient présents : Muriel DOMARD, Maire, Michaël DUPONT, 2^{ème} adjoint, Yveline PERROT, Olivier ROUSSEAU, Laurence ADLER, Gilles RACINET, Régis BLONDEL, Chantal BOCHER, Sandrine BROCHOT, Laëtitia CAILLAUX, Elise BLONDEL.

Etaient absents excusés : Pascale TASD'HOMME, 1^{ère} adjointe, François DORMOY (pouvoir à M. Michaël DUPONT), Flavien DOBIGNY, Pascal OLIVIER (pouvoir à Yveline PERROT)

Secrétaire de séance : Mme Laurence ADLER

Le compte rendu de la dernière séance est adopté sans observation.

Mme Laurence ADLER a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 01 21022023

Objet de la délibération :

Avis sur la demande d'enregistrement présentée par la SARL CPL BIOGAZ au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), aux fins d'être autorisée à augmenter les capacités de traitement et à diversifier les sources d'approvisionnement de son installation de méthanisation qu'elle exploite sur le territoire de la commune de Chailly en Brie, à créer deux lagunes de stockage des digestats produits par cette installation sur le territoire des communes de Beauthel-saints et de Vaudois-en-Brie et à épandre ces digestats sur des terres agricoles

Vu le dossier d'enregistrement présenté par la SARL CPL BIOGAZ

Considérant que le conseil municipal de la commune d'Amillis est appelé à donner un avis sur cette demande,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport et après débats

émet un avis **défavorable** à la demande d'extension de l'unité de méthanisation de la SARL CPL BIOGAZ au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), aux fins d'être autorisée à augmenter les capacités de traitement et à diversifier les sources d'approvisionnement de son installation de méthanisation qu'elle exploite sur le territoire de la commune de Chailly en Brie, à créer deux lagunes de stockage des digestats produits par cette installation sur le territoire des communes de Beauthel-saints et de Vaudois-en-Brie et à épandre ces digestats sur des terres agricoles

VOTE : OUI : 4 NON : 8 ABSTENTION : 1

Le conseil municipal tient à préciser ses interrogations et inquiétudes :

- Pourquoi épandre à nouveau sur des sols, déjà éprouvés par des traitements phyto sanitaires, dont la cartographie fait apparaître (Annexe 14) une « aptitude moyenne à l'épandage », ce qui peut laisser augurer de futures difficultés ?

- Plan d'épandage et création de la lagune sur la commune de Vaudois :

- page 102 au paragraphe VIII – 9.2. Réduire : il est précisé que les lagunes sont implantées de façon à ce que les vents dominants soient dans le sens opposé des tiers les plus proches, afin de limiter fortement les nuisances odorantes.

Une inquiétude existe quant à la non prise en compte des hameaux situés sous les vents dominants de Sud-Ouest et d'Ouest du site de la lagune, dans les études d'impact liées au vent et aux nuisances olfactives.

Les hameaux les plus concernés et donc les plus impactés sont situés en limite de la commune d'Amillis séparée de la commune de Vaudoy par la D209 ;

- une inquiétude existe également pour ces hameaux et le village d'Amillis quant au plan d'épandage et aux nuisances olfactives associées

➤ Nuisances routières

Des craintes subsistent concernant le lieu de provenance des intrants, l'éloignement de ceux-ci (6 500 tonnes, graphique 4.1 page 15 Plan d'épandage, de pulpe de betteraves provenant de la sucrerie de Connantre) de nature à générer une augmentation du trafic routier.

Questions diverses

- ✓ Information est donnée de la demande d'un habitant d'Amillis de procéder au nettoyage du terrain communal situé à la Tuilerie en récupérant le bois mort.
- ✓ La pose des pare-ballons et jeux est prévue le vendredi 24 février.
- ✓ La réunion de préparation Bulletin Communal est programmée au vendredi 3 mars à 14H30.
- ✓ Une réunion est prévue le vendredi 3 mars à 16H30 pour fixer la journée du patrimoine et définir le programme.
- ✓ Michael Dupont avec l'employé communal vont mettre ou remplacer des grilles d'avaloir à plusieurs endroits sur la commune.

Des habitants du hameau Beaufour ont été contactés par les services de la Mairie afin de venir présenter leur plan d'assainissement car le problème d'assainissement de leur Maison pose problème, mais, ne sont toujours pas venus, à ce jour.

- ✓ Des dégradations d'accotements ont été produits au hameau les Bordes, par un agriculteur extérieur à Amillis, mais, celui-ci s'est engagé à effectuer réparations.
- ✓ Michael Dupont propose de décaisser et refaire accotement aux Brodes, après la Ferme.
- ✓ Michael Dupont donne le retour des attentes d'adolescents d'Amillis :
 - Matches de Foot – Salle, Foyer pour se rassembler – running – randos – courses à vélo – chasse aux trésors – aménagement terrain de Foot.
- ❖ Des crochets de filets retournés sur l'aire de jeux sont à réparer.
- ❖ Régis Blondel : plantation arbres naissances : réfléchir quant au nombre d'arbres : par exemple = un par année.
- ❖ La plantation d'un arbre par naissance est décidée.

- ✓ Laëtitia Caillaux signale :
 - ❖ la création d'un stationnement sur un accotement, face à une maison neuve en bas de Montbauchet.
 - ❖ Que la Brocante des Pompiers n'aura pas lieu en raison de la fermeture du CIP Amillis.
- ✓ Elise Blondel signale caoutchouc à changer sur un jeu de l'aire de jeux.
- ✓ Muriel Domard donne l'information de la possibilité, éventuelle, de consulter un organisme qui a transmis ses coordonnées pour faire bénéficier à la commune d'une subvention pour un terrain multisports.
- ✓ Chantal Bocher :
 - ❖ a retrouvé panneau directionnel « Bordes/Marnières »,
 - ❖ gère panneau pocket Amillis et donne le nombre de favoris qui s'élève à 100.
 - ❖ signale branches d'arbres sur fils téléphoniques au Bois des Clercs.
- ✓ Yveline Perrot suggère d'appeler l'attention des habitants par le biais du bulletin municipal, voire dans les boîtes aux lettres, notamment pour la rue du Point du Jour, de la nécessité de rentrer les poubelles.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21H39.

Le Maire,

DOMARD Muriel

